

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°028

OBJET :

SUBVENTION À UNE ASSOCIATION "RENCONTRES DOCUMENTAIRES À CARCASSONNE"

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'association « *Rencontres documentaires à Carcassonne* » présidée par la journaliste Mireille DUMAS, a pour but de promouvoir l'art et la culture sur le territoire en diffusant des films

Elle sollicite la Ville dans le cadre du développement de son projet de promotion de films documentaires, des films cinématographiques et tous autres genres de films (fictions, courts métrages...).

La mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre les parties permet d'inscrire le partenariat dans la durée et de définir précisément les objectifs attendus, à savoir :

- renforcer l'accès au cinéma documentaire pour tous les publics ;
- soutenir la création et la diffusion audiovisuelle locale, nationale et internationale ;
- développer des actions d'éducation artistique et culturelle ;
- contribuer au rayonnement culturel de la Ville.

La convention est établie pour une durée de 4 ans à compter de l'année 2026. La Ville s'engage à verser une subvention de 12 500 euros par an.

La Ville apporte également un concours matériel à l'Association par la mise à disposition à titre gratuit du Château Comtal comprenant la scène, des chaises, du matériel d'éclairage et de sonorisation...

La Ville prend en charge l'impression des billets de spectacle et des affiches assurant la promotion des activités de l'Association, en contrepartie de quoi, elle s'engage à y faire figurer le logo de la Ville ainsi que celui du Festival.

Le régisseur, les ouvreuses et les agents de sécurité sont pris en charge directement par l'Association.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association *Rencontres documentaires à Carcassonne* ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025